

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 12/05/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du 2016**

L'an deux mille seize et le dix-neuf mai à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Renée FALCO – Patricia PENCHENAT

POUVOIRS : Margaret LOVERA à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Madame Picot rappelle que l'évènement TRANS'ARTS est né il y a 10 ans sous l'impulsion de sa marraine, le sculpteur Cécile De Kock et du créateur de l'exposition Sculpture en liberté initiée à Roquebrune sur Argens.

Le concept : offrir aux visiteurs, curieux, passionnés et connaisseurs un florilège de créations sous toutes les formes d'expression artistiques qu'offrent les arts plastiques : sculptures, peintures, photographies.

Depuis, TRANS'ARTS a évolué au fil des lieux qui lui ont été dédiés : le Centre Maurin des Maures, la Demeure Sellier, la Chapelle, la Teinturerie, les Marines et les rues de la ville de Cogolin.... et des choix artistiques de ses organisateurs.

Renaissance, c'est le thème retenu pour cette 10^e édition qui marquera le retour des performances et du parcours artistique dans la ville.

N° 2016/115

EXPOSITION TRANS'ARTS RENAISSANCE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

CM 19/05/2016

N° 2016/115

EXPOSITION TRANS'ARTS RENAISSANCE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

La commune met à disposition les lieux et son personnel pour favoriser ce moment d'exception. Cependant, la création de performances atypiques nécessite certains investissements pour lesquels des partenaires choisis sont sollicités. Cette année, c'est le projet de la teinturerie qui requiert le plus d'attention.

Dans ce cadre, il est envisagé de conclure des partenariats avec des entreprises, la ville offrant une visibilité en termes de communication à des partenaires financiers.

Une convention de partenariat financier entre les deux parties fixe les modalités de cette participation.

Les différentes catégories de partenariat sont les suivantes :

Partenariat BRONZE: les prestataires qui ne souhaitent pas s'engager dans les niveaux de Partenariat de Communication ont la possibilité de souscrire au tarif unique de 500 € un «partenariat de diffusion» leur permettant de déposer leur dépliant (un seul dépliant par structure) au sein des lieux d'exposition. Ils seront également présents sous forme de listing à la fin du programme de l'exposition remis aux visiteurs gratuitement, ainsi que dans les dossiers de presse.

Partenariat ARGENT : en plus du Partenariat « Bronze », mise à disposition d'une ½ page dans le programme – logo sur l'ensemble des communications – citation explicite dans le dossier de presse. (1 500 €)

Partenariat OR : en plus du Partenariat « Argent », 1 pleine page dans le programme. Présence nominative sur les invitations des vernissages (publipostage et emailing) et possibilité d'un stand le jour des vernissages. (3 500 €)

Partenariat PLATINE : en plus du Partenariat « Or », le partenaire bénéficie d'une publicité sur lieu de vente sur les lieux d'exposition le temps de l'exposition (« organisée en partenariat avec XXX ») et d'une présence privilégiée lors de la conférence de presse et des soirées événements. (5 000 €)

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer la grille tarifaire des participations financières pour l'organisation de l'évènement Trans'Arts 10^{ème} édition Renaissance comme suit :

CM 19/05/2016

N° 2016/115

EXPOSITION TRANS'ARTS RENAISSANCE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Niveau de partenariat	Bronze	Argent	Or	Platine
Diffusion sur les lieux d'exposition	X	X	X	X
Listing programme – dossier de presse	X	X	X	X
Page partenaires dossier de presse		X	X	X
Logo sur toutes les communications		X	X	X
½ page programme		X		
Invitations vernissages			X	X
Page programme			X	X
Stand vernissage			X	X
PLV				X
Conférences				X
Total	500 €	1 500 €	3 500 €	5 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat dont le modèle est annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.